



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AVIS DE DEPÔT DES LISTES ELECTORALES POUR LES ELECTIONS DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BAYONNE PAYS-BASQUE ET DE PAU-BEARN

à Pau, le 8 juillet 2021

Les électeurs appelés à élire du 27 octobre au 9 novembre 2021 les membres aux chambres de commerce et d'industrie de Bayonne et Pau sont informés que les listes électorales sont à la disposition du public, du 16 juillet au 25 août 2021 inclus :

- aux greffes des tribunaux de commerce de Bayonne et Pau ;
- aux sièges des chambres de commerce et d'industrie de Bayonne et Pau ;
- à la préfecture de Pau (bureau des élections) et à la sous-préfecture de Bayonne.

Durant cette période de publicité, tout électeur peut présenter une réclamation sur le contenu des listes au secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales qui a son siège au greffe de chacun des tribunaux de commerce.

Pour la présente élection, le vote par voie électronique sera généralisé sur la période du 27 octobre au 9 novembre 2021.